

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DDCT 199 Subventions fonds du Maire (8.100 euros) à une Caisse des Ecoles, à un établissement scolaire et à 2 associations du 11e arrondissement.

Mme Pauline VERON, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 2 établissements et à 2 associations domiciliées dans le 11e arrondissement de Paris ou actives dans cet arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 4 décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'Association Retour d'Image (23601 / 2014_04920), 19, rue Saint Vincent de Paul - 75010 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'Association L'Ours Acrobat (157582 / 2014_07729), 17 rue Lacharrière - 75011 Paris.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 au lycée Paul Poiret situé au 19 Rue des Taillandiers - 75011 Paris.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.100 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à la Caisse des Ecoles du 11^{ème} arrondissement.

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (11^e arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2014 et suivants.